



BAREME DES HONORAIRES Valables à partir du 29 juin 2022

HONORAIRES DE TRANSACTION

A la charge du vendeur	Honoraires à charge acquéreur en cas de succession
De 1 € à 30 000 €	3 000 € (forfait)
De 30 001 € à 150 000 €	7 % TTC
De 150 001 € à 300 000 €	6 % TTC
De 300 001 € à 450 000 €	5.5 % TTC
De 450 001 € à 600 000 €	5 % TTC
Au-delà de 600 000 €	4 % TTC

HONORAIRES DE GESTION LOCATIVE

Honoraires de gestion : 6.20 % HT (soit 7.44 % TTC) des sommes mensuelles quittancées.
Honoraires de location

En zone tendue :

Part bailleur : 13€/ m², soit :

- 8€/m² pour les visites, la constitution du dossier et la rédaction du bail.
- 3€/m² pour l'état des lieux.
- 1.5 €/m² pour l'établissement de l'inventaire dans le cadre d'un bien loué meublé.

Part locataire : 13€/m², soit :

- 8€/m² pour les visites, la constitution du dossier et la rédaction du bail.
- 3€/m² pour l'état des lieux.
- 1.5 €/m² pour l'établissement de l'inventaire dans le cadre d'un bien loué meublé.

En Zone Libre

Part Bailleur 11€/m² soit :

- 10€/m² pour les visites, la constitution du dossier et la rédaction du bail.
- 3€/m² pour l'état des lieux.
- 1.5 €/m² pour l'établissement de l'inventaire dans le cadre d'un bien loué meublé.

Part locataire : 11€/m², soit :

- 10€/m² pour les visites, la constitution du dossier et la rédaction du bail.
- 3€/m² pour l'état des lieux.
- 1.5 €/m² pour l'établissement de l'inventaire dans le cadre d'un bien loué meublé.

GLI 2.20 % des sommes mensuelles quittancées.

Local commercial : 10% de la 1^{ère} période triennale des loyers HT

Selon loi ALUR décret en vigueur le 15 septembre 2014.

HONORAIRES LOCATION SAISONNIERE

Honoraires location saisonnière : 20 % loyer net propriétaire

Frais de commercialisation : 8 % loyer net propriétaire

ESTIMATION

Elle est offerte par votre agence.

Tarif en vigueur à partir du 1^{er} Janvier 2022 (TVA appliquée 20 %)